



L'enquête auprès des familles d'élèves de 6^{ème} a suscité de l'inquiétude, de nombreuses interrogations et réserves. Elle s'est déclinée en deux temps : un questionnaire à remplir par les parents, puis, un interrogatoire de 4 heures pour l'élève, dont on ne connaît pas le contenu.

1) Enquête auprès des parents :

Des familles ont refusé de répondre au questionnaire comprenant des questions touchant à la vie privée et à l'état civil. A noter le caractère obligatoire de l'enquête et le risque de sanctions de 150 à 2250 € ! De plus, répondre au questionnaire engagerait à répondre sur une durée de 25 ans aux futurs questionnaires.

FCPE nationale : Si des parents estiment que les questions posées sont « indiscrètes », nous pensons qu'ils peuvent les ignorer et ne pas y apporter de réponse.

2) Enquête à destination des élèves (au collège) :

Des enfants concernés ne se sont pas présentés à la convocation visant à les interroger pendant 2 x 2 heures, au collège, parce que les parents n'avaient pas accès aux questions posées. Un collégien saurait-il refuser de répondre à des questions intimes et personnelles que l'on peut suspecter, quand on connaît les questions posées aux parents ? Comment les cours manqués pendant le questionnaire seront-ils rattrapés ?

FCPE nationale : Ce type de questionnaires existe depuis les années 70, sur la demande des parents d'élèves, donc de la FCPE. En revanche, l'anonymat et le côté non obligatoire étaient jusqu'ici respectés, les questions ne rentraient pas autant dans la vie des familles.

Après rédaction, le questionnaire a été soumis aux syndicats enseignants qui l'ont accepté. La FCPE n'en a pas eu le contenu.

Après le fichier base-élèves, l'Education Nationale semble vouloir élargir ses prérogatives en matière de statistiques.

Nous n'avons connaissance que de la présentation du questionnaire visant les élèves. Interrogée, la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) ne nous a apporté aucune précision. C'est pourquoi nous avons interpellé le ministre de l'Education nationale dans une lettre que vous trouverez également jointe.

Sans demander le retrait du questionnaire, certaines questions doivent disparaître et les questions posées aux élèves doivent être connues des parents.

Dans le Finistère :

La FCPE du Collège des Sables Blancs de Concarneau et la FCPE du Collège Parc Ar C' Hoat de Moëlan Sur Mer sont à la pointe sur ce sujet. Ils ont organisé une réunion publique d'information, le mercredi 30 avril 2008 à Concarneau. Ils ont aussi interpellé leurs élus au sujet de l'enquête.

Les collèges connus où des familles ont reçu des questionnaires : Les Sables Blancs à Concarneau, Parc Ar C' Hoat à Moëlan, Max Jacob à Quimper, Mescoat à Landerneau... (Parfois, les enfants ont répondu à leur partie avec l'aide d'un membre du CIO)

Nous demandons à tous les conseils locaux FCPE de voir comment cela se passe dans leur établissement, d'être très vigilants, de s'organiser pour soutenir les parents et leurs enfants qui sont soumis à cette enquête. Faites remonter à la permanence, toutes les infos, articles de presse de ce que vous faites en général.

L'Assemblée générale annuelle qui aura lieu le samedi 17 mai prochain au Collège de La Tour d'Auvergne à Quimper permettra de faire le point.

Il est inadmissible que des sanctions soient infligées aux familles qui refusent de participer à l'enquête. Il est inadmissible que l'anonymat ne soit pas appliqué sur une telle enquête. Il est inadmissible que des enfants subissent un interrogatoire de 4 heures sans que les familles en connaissent la teneur. La FCPE nationale aidera les parents qui seront ennuyés. Les parents, les élus et la presse continueront à être sensibilisés.